



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION PORTANT SUR
LA CREATION D'UNE FILIALE COMMUNE AVEC
L'ASSOCIATION TEAM COTE D'AZUR
DEDIEE A UNE ACTIVITE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 - restreinte aux membres élus

PRÉSENTS

Monsieur Christian KLEBERT – chargé de mission – représentant Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes** – Monsieur Bernard GONZALEZ

Monsieur Yvan ODDO – Chargé de mission, Service Affaires Economiques – représentant Monsieur Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

38 Membres présents, le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

EXCUSÉS

Monsieur LACHKAR Laurent - Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, VALENTIN Bruno **Membres Elus.**

ABSENTS

Monsieur CIPPOLINI Denis, **Membre Elus.**



PREAMBULE

La CCI Nice Côte d'Azur a été sollicitée par l'association Team Côte d'Azur afin de développer une nouvelle activité commune dans le domaine de l'immobilier d'entreprise et créer, pour ce faire, une filiale commune sous forme commerciale.

Par cette nouvelle structure, les deux acteurs concourant au développement économique du département visent ainsi par une activité rémunérée d'intermédiation et de conseil à développer l'implantation ou la relocalisation d'entreprises sur le territoire, à assurer un meilleur accompagnement et suivi des entreprises installées dans les Alpes-Maritimes, ou encore à aider les collectivités à valoriser leur patrimoine.

Les caractéristiques principales de la société envisagée sont les suivantes :

1. **FORME** : Société par Actions Simplifiée (SAS)
2. **SIÈGE SOCIAL** : la domiciliation sera faite à l'adresse de Team Côte d'Azur (400 Promenade des Anglais (06000) NICE)
3. **OBJET DE LA SOCIÉTÉ** : Conseil Immobilier, transactions sur Immeubles, fonds de commerce et fonciers
4. **CAPITAL SOCIAL** : 50 000 €, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 100 €.
5. **REPARTITION DU CAPITAL** : 51% pour la CCI Nice Côte d'Azur – 49% TEAM Côte d'Azur.
6. **NOMINATION DES DIRIGEANTS** : la présidence de la société sera assurée par l'association Team Côte d'Azur, elle-même représentée par son Président en exercice Monsieur Philippe PRADAL

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu l'exposé du Président Jean-Pierre SAVARINO

CONSIDERANT :

- ✈ Le projet de société commune que l'association TEAM Côte d'Azur souhaite créer en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur selon la présentation globale qui vient d'être faite dans l'exposé ci-dessus,
- ✈ La baisse constante des ressources fiscales des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui nécessite de réinventer le modèle des CCI et les incite, en application de la loi dite Pacte pour la croissance et la transformation des entreprises, à identifier de nouvelles pistes de revenus, notamment par le développement de missions de nature concurrentielle
- ✈ L'avis favorable de la Commission des Finances du 24 juin 2020
- ✈ L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur du 24 juin 2020



DECIDE

- D'approuver le principe d'une filiale commune à constituer entre l'association Team Côte d'Azur et la CCI Nice Côte d'Azur,
- De donner tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour formaliser les statuts de ladite société et l'éventuel pacte d'associés complémentaire,
- D'habiliter son Président, ou toute personne qu'il se substituerait, à solliciter l'accord des Autorités de Tutelle, à signer les statuts et le pacte d'associés correspondants et, généralement, à accomplir toute autre démarche nécessaire aux fins d'immatriculation de la nouvelle société, si possible pour le 1er septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'Inscrits : 57

Votants : 38 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0

Pour : 38

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 29 juin 2020

Le Président,


Jean-Pierre SAVARINO

